

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017 A 20H00

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, FERRAND Jean-Baptiste, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LANOIR Frédéric, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, RAYMOND Patrice, SALIGOT Florent.

EXCUSES : ROBERT Berty (pouvoir à FERRAND Jean-Baptiste), LAGNEAU Pierre (pouvoir CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange), DESBROSSES Marie-Pierre (pouvoir HAGELSTEIN Gaëlle).

Le secrétaire de séance est BIANCONE Gilles

Approbation du compte-rendu du 27 octobre 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Délibération rythme scolaire : semaine de 4 jours

DELIBERATION 2017 32

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, Considérant le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la COVATI (associée à la démarche), compétente en matière d'enfance et petite enfance hors temps scolaires,

Vu l'avis favorable du conseil d'école du RPI Marsannay-le-Bois/Chaignay du 16 octobre 2017, et

Vu l'avis favorable du conseil d'école de l'école maternelle du levant du 17 octobre 2017,

afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Le Conseil municipal, par 13 voix pour, 1 abstention

Décide que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera remis en place à la rentrée de septembre 2018,

Dit que les services compétents en matière de transports scolaires ont été informés des modifications prévues, Propose à Madame la Directrice de l'Académie de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, (tableau en annexe),

2- Délibération mise en place du nouveau régime indemnitaire obligatoire pour les agents techniques de la fonction publique (catégorie C)

DELIBERATION 2017 34

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est appliqué aux agents techniques de la fonction publique

Le 12 août 2017 a été publié au Journal officiel l'arrêté pris pour l'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer.

Compte tenu du tableau de correspondance entre les cadres d'emplois de la FPT et les corps de l'Etat, les adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer constituant le corps de référence pour les adjoints techniques territoriaux et les agents de maîtrise territoriaux, le RIFSEEP est transposable à ces 2 cadres d'emplois à compter du 1er janvier 2017 (article 2 de l'arrêté du 16 juin 2017).

Toutefois, l'application effective aux agents de maîtrise et aux adjoints techniques territoriaux est conditionnée par une délibération de l'organe délibérant qui ne pourra en aucun cas avoir un effet antérieur à l'adoption de cette dernière. Voté à l'unanimité à effet du 1^{er}/01/2018

3- Fixation dates vœux et repas des aînés

Vœux du Maire : 12 janvier 2018 à 19h00

Repas des Aînés : 27 janvier 2018 à 12h00

4- Décoration de Noël

La mise en place des décorations de Noël se fera le samedi 02/12 à 9h00 à la mairie. Jean-Marie METAYER doit mettre en place les luminaires de fenêtres suivant les directives de Marie-Pierre DESBROSSE.

5- Comité des fêtes

Le projet de statuts est de nouveau envoyé à l'ensemble du conseil pour analyse. La décision sera à prendre lors du prochain conseil

6- Travaux du presbytère

Les opérations préalables à la réception (OPR) ont eu lieu le mardi 14 novembre 2017.

La levée des réserves est prévue le 28 novembre 2017. A l'issue, la réception sera prononcée.

Il reste à négocier ou non les pénalités de retard avec les entreprises.

Le conseil demande un devis pour la réalisation de la sortie de secours à mettre en conformité ADAPT. Le conseil profitant des travaux de VRD effectués autour du presbytère, demande un devis pour la réalisation de places de parking supplémentaires autour de l'église ainsi que la mise en conformité ADAPT de l'escalier d'accès à l'église.

7- Aménagement foncier : travaux connexes

1 – Rappel : réunion le 14/12/2017 – 18h00 à Epagny pour présentation du projet de plantation des haies sur l'ensemble du projet des chemins ruraux. De même, ce jour-là, les enfants du primaire participeront à la plantation d'arbres, ruelle de Dijon, notamment un frêne à côté du calvaire, puisqu'il est appelé « la croix du frêne ».

2 – Jean-Sébastien JURET, notre représentant pour l'Association Foncière Intercommunale, présente au conseil l'avancée des travaux :

- Plantation en des haies en décembre 2017
- Fin des chemins : début décembre 2017.
- Une seule réserve est survenue : zone château d'eau (présence d'eau dans le sol)

8- Questions diverses

1 – Le conseil souhaite profiter de la présence des entreprises de Travaux Publics sur l'aménagement foncier pour faire réaliser des travaux de voiries.

A cet effet, un tour de table est réalisé pour que chacun des conseillers propose une zone de travaux à prévoir. Il ressort de cette consultation :

- Rue Neuve,
- Route du Champ de tir,
- Impasse des Groseilliers sur 30 ml,
- Rue de la Seulte Ruelle,
- Chemin de la Fontaine de Mettepain (en prolongement de la rue du Moulin),
- Rue du Presbytère,
- Rue du Chêne (partiellement),
- Parking de la benne à verres et cimetière,
- Rue du Meix Esprois (partiellement),
- Place St-Jacques, niveau boîte aux lettres.

Pour la réalisation de ces travaux, le conseil consulte l'entreprise COLAS pour bénéficier des prix du bordereau négocié avec l'Association Foncière Intercommunale (AFIAFAF).

L'ensemble de ces travaux devra rentrer dans l'enveloppe globale inscrite au budget 2017. Sinon des arbitrages devront être effectués.

Avant de passer au vote de cette décision, le Maire souhaite apporter des précisions quant au cas particulier du prolongement de la rue du Moulin et rappelle les termes du courrier de M. Gilbert Chambellant évoqué lors du Conseil du 27/10/2017.

Dans cette lettre, M. Chambellant sollicite la réfection du chemin de Mettepain (prolongement de la rue du

Moulin) jusqu'aux constructions existantes dont il est propriétaire et sous-entend une action possible auprès du Tribunal Administratif, le cas échéant.

Le maire porte à la connaissance des membres du Conseil les éléments suivants :

- En 2007, à l'origine du projet de constructions de M Chambellant, l'accès aux habitations devait se faire par la rue du Meix Esprois, ainsi que l'indiquait le Certificat d'Urbanisme. En effet, il était notifié une servitude de passage sur un chemin privé permettant cet accès, élément qui a permis d'accepter le CU en date 07/12/2007.

- Début 2009, dans la demande de permis de construire transmise par M. Chambellant, la servitude de passage précisée au CU n'apparaissait plus, l'accès aux habitations devant se faire désormais par le chemin de la Fontaine de Mettepain.

Le Permis de Construire étant différent du Certificat d'Urbanisme initial la commune a donc émis un premier avis défavorable.

Les services de l'Etat (ex DDE) en charge des études des dossiers d'urbanisme ont cependant validé le permis de construire au motif qu'une voie d'accès existait, quand bien même que celle-ci fasse partie du domaine privé de la commune.

Le permis de construire a été accepté par obligation le 17/02/2009.

Par conséquent, le fait que la commune propose d'inscrire ce chemin dans le projet global de réfection des voiries est uniquement lié à la possibilité de bénéficier des prix de marché de l'aménagement foncier répondant ainsi au confort d'accès de riverains, du facteur et des camions poubelles, mais en aucun cas à l'injonction de M Chambellant.

Le projet de réfection est approuvé à l'unanimité

2 – Il est proposé une inauguration du tracé du contournement du village par une randonnée marche, course ou vélo. Cette randonnée permettra la découverte du tracé pour l'ensemble des villageois.

Séance du conseil levée à 22h15.